

SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA PRESERVATION DU BASSIN VERSANT TARENTEINE/CHAUVET/CRÉGUT/LASTIOULLES

Mercredi 5 février, 18h | Maison du Parc, Montlosier (63970 Aydat)



➤ INVITATION PRESSE | LE 5 FEVRIER 2014

La convention qui sera signée le 5 février prochain permettra la mise en œuvre d'une phase d'élaboration d'une opération territoriale en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants de la rivière Tarentaine et des lacs Chauvet, de la Crégut et de Lastiouilles. Les collectivités concernées par le projet s'engagent dans la réalisation d'un état des lieux et la construction d'un programme d'actions pluri-annuel animés par le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne.

Cette convention permettra de mettre en œuvre des actions de sensibilisation des acteurs agricoles à la gestion durable des zones humides. C'est pourquoi sa signature bénéficie de la labellisation « Journée Mondiale des Zones Humides », dont le thème pour l'année 2014 est le suivant : « Zones humides et agriculture, cultivons le partenariat » (www.zones-humides.eaufrance.fr).

LE TERRITOIRE CONCERNE PAR LE PROJET

Le territoire est constitué par les bassins versants de la Tarentaine et de ses affluents, du Taurons et du Gabacut. D'une surface d'environ 230 km², il s'étend sur les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal. Ce territoire est riche de milieux aquatiques remarquables, comme le lac Chauvet (un des deux uniques lacs de cratère du bassin Adour-Garonne), le lac de la Crégut (plus grand lac glaciaire du massif central) et le lac de Lastiouilles, équipé d'une base de loisirs. Il se caractérise par la présence de nombreux milieux humides, dont certains présentent un intérêt patrimonial reconnu, comme le lac-tourbière de la Pignole (Espace Naturel Sensible du département du Cantal) ou la vallée de la Fontaine Salée (Réserve Naturelle Nationale de Chastreix Sancy).



- La mise en œuvre d'actions visant à préserver les milieux aquatiques sur ce territoire répond aux enjeux de la charte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, qui compte parmi ses dispositions les points suivants :
- favoriser et mettre en cohérence les politiques de l'eau à l'échelle du territoire et des enjeux de la ressource,
 - mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire.

ANIMATION DE LA PHASE D'ELABORATION D'UN « CONTRAT MILIEUX AQUATIQUES »

- Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA)
- Objectif : construire, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, un programme d'actions pluri-annuel en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, prenant en compte les différents enjeux recensés sur le territoire.
- Contenu :
 - Réaliser un état des lieux (collecte des données existantes, réalisation d'études complémentaires en régie par les services du SMPNRVA)
 - Définir les actions à mener pour améliorer ou préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
 - Identifier la maîtrise d'ouvrage pour chacune de ces actions et les planifier
 - Définir les budgets et prévoir les financements

AUTRES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2014

Deux actions spécifiques s'inscriront dans la phase d'élaboration du contrat milieux aquatiques et contribueront à la construction du programme d'actions.

Diagnostic agricole du territoire

- > Prestation de service sous maîtrise d'ouvrage SMPNRVA
- > Objectif : mieux connaître l'agriculture du territoire et proposer des actions agricoles dans la continuité du programme « effluents fromagers » animé par EPIDOR de 2008 à 2012
- > Contenu :
 - Synthèse bibliographique sur l'agriculture du territoire
 - Enquête de terrain auprès d'exploitations volontaires
 - Elaboration de propositions pour le programme d'actions

Sensibilisation à la gestion durable des zones humides

- > Maîtrise d'ouvrage : Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne
- > Objectif : sensibiliser les propriétaires et gestionnaires de zones humides
- > Contenu :
 - Information personnalisée par courrier aux propriétaires de zones humides
 - Participation au diagnostic agricole
 - Organisation de visites de terrain

MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OPERATION

Un comité de pilotage a été constitué afin de mener les actions en concertation avec les différents acteurs concernés. Il se compose des membres suivants :

Collectivités du territoire

- Communauté de Communes du Cézallier
- Communauté de Communes Sumène Artense
- Communauté de Communes Val et Plateaux Bortois
- Commune de Besse-et-St Anastaise
- Commune de Chambon-sur-Lac
- Commune de Chastreix
- Commune d'Egliseneuve-d'Entraigues
- Commune de Picherande
- Sancy Artense Communauté
- SIVOM de Haute-Dordogne
- Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Partenaires techniques et financiers

- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Initiative Biosphère Dordogne / EDF
- Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne
- Chambres Départementales d'Agriculture du Cantal et du Puy-de-Dôme
- Conseils Généraux du Cantal et du Puy-de-Dôme
- Directions Départementales des Territoires du Cantal et du Puy-de-Dôme
- EPIDOR
- Fédérations de Pêche du Cantal et du Puy-de-Dôme
- Groupement Régional d'Agriculture Biologique
- Interprofession du Saint-Nectaire
- ONEMA
- Région Auvergne

Contact technique

Anne-Gaëlle TOUMINET

04 73 65 64 28 | agtouminet@parcdesvolcans.fr

Contact presse

Anne DASRIAUX

04 73 65 64 38 | adasriaux@parcdesvolcans.fr

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Bureaux puydômois Montlosier – 63970 Aydat | Tél. : 04 73 65 64 00 | Fax : 04 73 65 66 78
Bureaux cantaliens Place de l'hôtel de ville – 15300 Murat | Tél. : 04 71 20 22 10 | Fax : 04 71 20 23 52
accueil@parcdesvolcans.fr | www.parcdesvolcans.fr